Les relations économiques bilatérales entre la France et la Tunisie

*La France entretient avec la Tunisie des relations économiques privilégiées, en étant à la fois son premier partenaire commercial (accueillant en 2016 environ 30% des exportations tunisiennes et fournissant 16% des importations du pays) et son premier fournisseur d’IDE. Alors que la balance commerciale tunisienne est déficitaire, la France enregistre un déficit commercial bilatéral avec le pays. Par ailleurs, la France reste un investisseur de premier plan dans le pays (second en stock, premier en flux depuis la révolution), en étant une référence dans les secteurs industriels et dans les services, employant plus de 135 000 personnes. L’avenir des relations économiques bilatérales dépend désormais de la capacité de la Tunisie à renforcer l’attractivité de son territoire pour les investisseurs dans les secteurs industriels matures, comme dans les secteurs d’avenir – avec en filigrane le défi de l’évolution du régime totalement exportateur et l’opportunité à saisir des négociations de l’ALECA.*

1. **La France enregistre un déficit commercial important avec la Tunisie**

En 2016, les échanges franco-tunisiens ont atteint 7,4 Mds€, en baisse de 2,5% par rapport à 2015. Ils devraient se situer à un niveau équivalent en 2017. Si les échanges commerciaux bilatéraux ont connu une croissance moyenne de 4% par an sur les dix dernières années, passant de 5,6 Mds€ à 7,4 Mds€, on observe une stagnation des échanges depuis 2011.

La France enregistre un déficit bilatéral structurel avec la Tunisie, alors que le commerce extérieur tunisien, dans son ensemble, est déficitaire. Le déficit est très volatile depuis dix ans, fluctuant entre le quasi équilibre (2009) et 930 M€, niveau atteint en 2016. Le déficit devrait être du même ordre de grandeur en 2017.

1. ***Les exportations devraient se stabiliser en 2017, à un niveau relativement faible***

Les exportations françaises à destination de la Tunisie ont atteint 3,2 Mds€ en 2016, soit une baisse de 10% par rapport à 2015. Elles devraient se stabiliser à ce niveau en 2017, alors que dans le même temps les importations totales du pays ont augmenté en volume de 2,5%. La France, qui occupe historiquement la position de premier fournisseur de la Tunisie, a vu ses parts de marché passer de 23% à 16% entre 2006 et 2016, talonnée par l’Italie qui se maintient (15% de parts de marché en 2016).

Fin octobre 2017, le premier poste d’exportation (équipements mécaniques, électriques et informatiques – environ un tiers du total) est en retrait de 6% par rapport à l’année dernière. C’est aussi le cas pour le second poste (matériel de transport) dont les exportations devraient encore diminuer de 10% par rapport à 2016, alors qu’elles avaient déjà chutées en 2016 (-45% par rapport à 2015). Elles s’élèvent désormais à environ 350 M€, soit 10% des exportations totales. Les exportations de produits pharmaceutiques (-10%) et de produits agricoles (-7%) et ont également reculé à ce stade de l’année, représentant respectivement 7% et 3% des exportations totales du pays.

*A contrario*, plusieurs secteurs devraient afficher des performances plus satisfaisantes en 2017. Ainsi, les exportations de produits pétroliers ont augmenté de 85% fin octobre 2017, pour représenter 6% des exportations totales. Les secteurs de la métallurgie (+24%) ainsi que celui du caoutchouc et du plastique (+4%) ont également enregistré des résultats positifs, représentant respectivement 8% et 7% des exportations totales du pays fin octobre 2017.

1. ***Les importations devraient rester élevées en 2017, confirmant l’orientation de l’appareil productif tunisien pour servir le marché français***

Les importations de la France en provenance de Tunisie ont augmenté en 2016 de près de 5%, atteignant un niveau record à 4,2 Mds€. Si leur niveau devrait se tasser légèrement en 2017, la France maintiendra sa position historique de premier client de la Tunisie, représentant près de 30% des exportations du pays.

La filière des équipements et matériels mécaniques, électriques et informatiquesreprésente une part croissante des importations françaises (40% en 2016 contre 20% en 2006), illustrant la réussite du modèle de sous-traitance choisi dès les années 1970 par la Tunisie.

Le secteur du textile devrait connaitre des performances satisfaisantes en 2017 (+5% fin octobre). Il représente encore 28% du total des importations françaises, néanmoins à comparer à 45% il y a dix ans. Les importations de matériels de transport, qui représentent 20% des importations françaises (contre 11% en 2006), ont augmenté légèrement (+1% fin octobre 2017 par rapport à la même période en 2016). Enfin, les importations de produits caoutchoucs et plastiques (+15%) et métallurgiques (10%) ont augmenté plus nettement, et représentent à ce stade de l’année respectivement 4% et 3% des importations totales.

1. ***Incertitudes sur l’évolution des conditions d’accès au marché***

Dans le cadre de l’accord de libre-échange signé avec la Tunisie en 1995 et mis en œuvre à partir de 1998, les produits industriels européens bénéficient d’un accès préférentiel dans le pays – les produits agricoles et les services n’entrant que très marginalement dans le cadre de l’accord. Toutefois, la Tunisie maintient un certain nombre de barrières non-tarifaires qui limitent l’accès au marché pour les produits européens.

Les négociations de l’Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA) lancées en novembre 2015 sont actuellement en phase de relance, suite à la nomination côté tunisien d’un nouveau négociateur en chef, et à la signature d’un plan d’action conjoint en décembre 2017. Outre une ouverture accrue pour les produits agricoles, les services et les investissements, l’ALECA ambitionne de rapprocher progressivement les règlementations afin d’intégrer plus étroitement l'économie tunisienne dans le marché intérieur.

Dans le cadre de la loi de finances 2018, le gouvernement a imposé une augmentation des droits de douane. Par ailleurs, de nombreuses circulaires qui complexifient les procédures d’importation (contrôles techniques, dédouanement, accès aux financements bancaires), ont été mises en place, avec un risque d’impact sur le commerce bilatéral.

1. **La France reste le principal investisseur étranger en Tunisie, référence dans l’industrie et les services**

Avec un stock d’Investissements Directs Etrangers (IDE) de près de 3,3 Mds TND (1,4 Md€) en 2016, la France est le deuxième investisseur en Tunisie (16% des IDE), derrière les Emirats Arabes Unis (24%). Cela représente environ 1 300 implantations et 135 000 emplois – premier pays pourvoyeur d’emplois. Avec 15% des flux entrants entre 2011 et 2016, la France est le premier fournisseur d’IDE depuis la révolution et un investisseur de référence dans les industries manufacturières et les services. En 2016, la France est restée le premier investisseur hors énergie (150 M€, soit un tiers des IDE, en augmentation de 30% par rapport à 2015), devant l’Allemagne (14%) et le Royaume-Uni (8%).

Ces dernières années, la grande majorité des investissements français sont en fait des extensions de projets déjà existants (à environ 90%).

Les IDE français se concentrent principalement dans le secteur des industries manufacturières (environ la moitié des IDE sur la période 2010-2015). Ils sont aussi très présents dans le secteur des services (37% des IDE sur la même période). Se développent aussi des services à plus forte valeur-ajoutée. La présence directe française sur le marché tunisien concerne aussi les produits pétroliers et gaziers, la pharmacie, le tourisme ou encore l’agro-alimentaire.

La grande majorité des investissements se concentrent dans le secteur totalement exportateur, qui bénéficie traditionnellement d’une politique fiscale et d’un traitement administratif attractif. Selon l’OCDE, il attirait en 2015 près de 90% des IDE et représentait un tiers de l’emploi formel.

Deux tendances sont désormais à encourager : (i) les investissements orientés vers le développement du marché intérieur tunisien, étant entendu que le modèle d’accords avec des partenaires locaux par exemple via des importateurs ou des franchises (comme c’est le cas dans le secteur du tourisme et de la distribution : automobiles, grande distribution) peut venir renforcer le rôle des IDE et (ii) les développements conjoints vers les marchés tiers – colocalisations pour satisfaire les marchés développés conformément aux objectifs de la politique tunisienne dans ce domaine ; développement sur le marché local ; et enfin conquête de marchés tiers et notamment l’Afrique et le Moyen Orient.

|  |
| --- |
| Clause de non-responsabilité - Le service économique s’efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l’utilisation et de l’interprétation de l’information contenue dans cette publication.  |